

Sites rupestres dans les provinces du Sud

Reconnaissance, préservation et mise en valeur

Journée d'étude

Les gravures et peintures rupestres sont la manifestation par excellence de l'activité artistique de l'humanité dans ses débuts. Cet art, qui témoigne des représentations et des manifestations culturelles de l'homme préhistorique et protohistorique sur des supports rocheux, est un patrimoine inestimable.

L'art rupestre est aussi un art universel. Son aire d'extension couvre les pays scandinaves, l'Afrique du Nord, le grand Sahara, l'extrême sud de l'Afrique, l'Asie, les Amériques, l'Australie, etc.

Le Maroc, notamment dans ses provinces du Sud, abrite de nombreux sites de cet art. Ils sont de deux types :

1. Un patrimoine matériel très expressif et tangible : tumulus, sites d'habitat préhistorique et protohistorique, outils, ossements, etc.
2. Un patrimoine tangible par son support et immatériel par les représentations qu'il véhicule et l'abstraction de ses symboles : les peintures et les gravures rupestres.

Le Maroc est également un des rares pays où les représentations rupestres illustrent une partie de l'ère de bronze et témoigne, par conséquent, d'une civilisation ancienne sur son territoire.

Cependant, l'importance de ce patrimoine plusieurs fois millénaire contraste avec le faible degré de connaissance de ses significations et avec son importance auprès des populations et des autorités, notamment locales. Ce qui explique, en partie, son état alarmant de conservation. A ceci s'ajoute :

- La rareté des campagnes de fouilles et d'étude faute de moyens suffisants ;
- Le vandalisme et le trafic illicite des gravures rupestres ainsi que la destruction des sites en plein-air et des tumuli ;
- L'absence d'une datation précise et complète des périodes concernées.

Aussi, une action collective et volontaire s'impose. Il s'agit à la fois de dresser un état des lieux de l'art rupestre et des tumuli dans les provinces du Sud, d'entamer une réflexion sur les mesures à prendre pour la préservation de ce patrimoine et sa transmission, de responsabiliser les acteurs locaux (responsables territoriaux, élus, associations, opinion publique, etc.) quant à sa valeur culturelle, historique, esthétique, identitaire et économique, et de prendre des mesures concrètes pour son intégration dans un projet de développement global.

C'est dans ce cadre que le Centre des études sahariennes et les Commissions régionales du CNDH (Tan-Tan-Guelmim ; Laayoune-Es-Semara et Dakhla-Aousserd) en partenariat avec le ministère de la Culture, l'Agence du développement économique et social des provinces du sud du Royaume et l'Office chérifien des phosphates organisent une journée de présentation et de sensibilisation en vue de contribuer à la préservation du patrimoine rupestre de cette région et au renforcement du rôle des acteurs locaux dans cette action au regard des enjeux que soulève la composante culturelle dans le processus de développement.

Trois axes sont proposés pour la rencontre :

1. Définitions et présentation d'un état des lieux de l'art rupestre et des sites associés dans les provinces du Sud ;
2. Aspects normatifs et perspectives de mise en valeur de ce patrimoine ;
3. Contribution du patrimoine rupestre au développement local.

Sites rupestres dans les provinces du Sud

Reconnaissance, préservation et mise en valeur

Journée d'étude - programme

8h30 : Accueil des participant-e-s

9h : Séance d'ouverture

Président : M. Omar Dkhil, président de la Commission de la justice, de la législation et des droits de l'Homme de la Chambre des conseillers

M. Taoufik Berdiji, président de la Commission régionale des droits de l'Homme Tan-Tan-Guelmim

M. Abdelfettah Lebjoui, Wali de la Région de Guelmim-Es-Smara, Gouverneur de la province de Guelmim

M. Abdellah Alaoui, directeur du Patrimoine culturel, ministère de la Culture

M. Lehib Nazoumi, président du Conseil régional de Guelmim-Es-Semara

M. Abdelouahab Belfqih, député, président du Conseil municipal de Guelmim et premier vice-président du Conseil régional de Guelmim-Es-Smara

9h30 : Pause

10h - 11h30 : Première séance : Etat des lieux et cadre juridique

Présidente : Mme Sallam Tairouze, membre de la Commission régionale des droits de l'Homme Tan-Tan-Guelmim

M. Abdelhak Lmjidi, enseignant chercheur, Centre national du patrimoine rupestre, Agadir
Art rupestre dans les provinces du Sud : étude et état des lieux

M. Youssef Bokbot, professeur habilité, Institut national des sciences de l'archéologie et du patrimoine, Rabat
Tumuli et sites archéologiques au Sahara

M. Mustapha Jlok, conseiller du président du CNDH
Droit national et international des droits de l'Homme et préservation de l'art rupestre et des sites archéologiques

11h30 - 12h : Discussion

12h - 13h : Deuxième séance : Préservation, acteurs et initiatives

Présidente : Mme Maimouna Essayed, membre de la Commission régionale des droits de l'Homme Dakhla-Aousserd

M. Ahmed Oumouss, directeur du Centre national du patrimoine rupestre, Direction du patrimoine culturel, ministère de la Culture

Les actions du Centre national du patrimoine rupestre en faveur de la préservation de l'art et des sites rupestres dans les provinces du Sud

M. Mohamed Houmymid, coordinateur national du Programme des oasis du Sud, Agence du développement économique et social des provinces du sud du Royaume

Le patrimoine culturel, vecteur du développement du Maroc saharien : l'expérience de l'Agence du Sud

M. Mohammed Mouloud Baiba, chercheur, secrétaire général de l'association Mirane, Es-Semara

Préservation et mise en valeur du patrimoine rupestre dans les provinces du Sud : exemple du site Asli bou kerch à Es-Smara

M. Mahfoud Asmhri, chercheur habilité, secrétaire général de L'Association marocaine de l'art rupestre (AMAR)

Maison de l'art rupestre à Icht : une initiative locale pour la préservation du patrimoine rupestre dans les provinces du Sud

13h - 14h30 : Déjeuner

14h30 - 15h30 : Deuxième séance (suite des travaux)

15h30 - 16h : Discussion

16h - 17h30 : Troisième séance : Table-ronde

Présidente : Mme Oum El Fadl Maalainin, membre de la Commission régionale des droits de l'Homme Laayoune-Es-Semara

Quelles politiques de préservation et quels rôles pour les différents acteurs : ministère de la Culture, institutions et organismes publics, collectivités territoriales et associations?

17h30 - 18h : Conclusion des travaux